



conduite sous influence thc

Par **sylvie17000**, le **14/05/2014** à **12:05**

Mon fils a obtenu son permis en juillet 2013. Le mois dernier, il a été contrôlé par la gendarmerie, positif au cannabis.. Donc passage à l'hôpital pour faire une prise de sang, puis déposition à la gendarmerie

son permis fut en rétention pendant 72 h, au bout des 72 h appel de la gendarmerie, comme les résultats d'analyses n'étaient pas arrivés, il pouvait venir récupérer son permis. Hier, il a été convoqué a la gendarmerie, les résultats étaient arrivés. 2.02ng/ml de sang il lui ont dit et le convoque devant le tribunal le 29 aout.

Je précise que je suis sa maman et trouve normal ce qui lui arrive. il a eu de la chance de ne causer aucun accident.

j'ai quelques petites questions :

- 1 - Son permis etant de juillet 2013 et lui passant devant le tribunal en aout aura t il récupéré ses deux points ou devra t il repasser son permis ?
- 2 - il est en formation en alternance, et ne gagne que 900€ par mois, de combien devrait être l'amende ?
- 3 - il ne fume plus depuis cet incident doit il demandé à son médecin une ordonnance pour des analyses d'urine afin de les donner au délégué du Procureur Est-ce que ca peut jouer en sa faveur ?

En vous remerciant par avance et en attente de vos réponses.

Cordialement,